

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 avril 2020

### **Ouverture de deux centres d'orientation pour personnes vulnérables susceptibles d'être contaminées au Covid-19**

**Face à la propagation de l'épidémie de Covid-19, le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot a procédé à la réquisition de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) et du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) Île-de-France en accord avec le ministère des Sports, l'ARS Île-de-France et la Région Île-de-France pour le CREPS. 94 chambres individuelles accueilleront temporairement des personnes vulnérables susceptibles d'être contaminées par le Covid-19 en Île-de-France.**

A compter du 7 avril, le bâtiment réservé habituellement aux stagiaires de l'INSEP (Paris) accueillera jusqu'à 69 personnes sans-abri malades, soit issues de la rue, soit hébergées actuellement en centres d'hébergement d'urgence, en hôtel social ou en structure temporaire ne permettant pas une mise en confinement individuel satisfaisante.

Une seconde structure de ce type ouvre ce jour dans les Hauts-de-Seine dans les locaux du CREPS de Châtenay-Malabry (92). Mis à disposition par le Conseil régional d'Ile-de-France et le ministère des Sports, il hébergera 25 personnes portant à **94 le nombre de places ouvertes en Ile-de-France** pour ce type de prise en charge.

Ces centres, gérés administrativement par France Horizon (INSEP) et Alteralia (CREPS), permettront **l'accueil temporaire de personnes dont l'état ferait craindre une contamination au Covid-19, dans l'attente de la confirmation du diagnostic, soit 48 heures.**

Sur la base de ces résultats, les personnes seront orientées soit vers leurs structures d'origine s'il n'y a pas de contamination avérée, soit vers des centres dédié aux personnes sans-abri contaminées par le COVID-19 si leur état ne nécessite pas d'hospitalisation. Si leur état le nécessite, les personnes seront orientées vers un hôpital.

8 structures dédiées à la prise en charge des personnes sans-abri contaminées par le Covid-19 sont, à ce jour, ouvertes en Île-de-France :

- 143 places adultes à Paris dans deux centres situés dans le 14<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> arrondissement
- 40 places dans le Val d'Oise à Argenteuil ;
- 48 places dans les Hauts de Seine à Nanterre ;
- 19 places dans le Val-de-Marne à Saint-Maurice ;
- 48 places en Essonne à Athis-Mons;
- 50 places dans les Yvelines à Jouy-en-Josas;
- 72 places en Seine-et-Marne à Tournan-en-Brie.

Au total, 420 places sont mobilisées pour les personnes sans-abri contaminées, dont 133 places occupées à ce jour.

*« Par ce dispositif, les services de l'Etat souhaitent limiter les risques de propagation de l'épidémie, tout en veillant à apporter aux plus fragiles, une possibilité d'être accueillis et d'être soignés dans des conditions dignes. Je remercie à ce titre les établissements qui font acte de solidarité en ouvrant leurs portes. »* souligne le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot.

Toutes les précautions sanitaires seront prises pour garantir aux usagers traditionnels de l'INSEP, du CREPS Île-de-France et de l'ensemble des structures mobilisées, un retour dans des conditions de sécurité optimales dès que le contexte sanitaire le permettra.

**Contact presse**

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

✦ @Prefet75\_IDF